



AVIS AUX NAVIGATEURS PORT DE PLAISANCE DE LA ROCHELLE



Avis N° 66/2020 - Objet : élections du CLUPP

Les plaisanciers et utilisateurs du Port de Plaisance de La Rochelle sont informés que :

Les Ports de Plaisance doivent constituer un « Comité Local des Usagers Permanents du Port » (C.L.U.P.P.). Le comité actuel arrive prochainement à son échéance de 5 ans et doit donc être renouvelé.

Les membres du C.L.U.P.P. (3 membres titulaires et 3 membres suppléants) sont les représentants des utilisateurs du port au sein du conseil portuaire, dont les membres seront nommés officiellement par arrêté du maire de La Rochelle.

Un courrier a été adressé le 7 décembre dernier à chaque plaisancier titulaire d'un contrat annuel ou de longue durée expliquant les modalités d'inscription sur la liste électorale du CLUPP, les élections se dérouleront le 22 mars 2021 de 10h à 17h au bureau du bassin des chalutiers.

Si vous n'avez pas reçu ce courrier. Adressez-vous rapidement à la Capitainerie des Minimes qui tient à votre disposition les documents explicatifs et le bulletin d'inscription, également disponible en pièce jointe à cet avis (attention, clôture des inscriptions le 4 janvier 2021).

Pour toute question, vous pouvez contacter la capitainerie 24h/24, 7j/7 au : 05 46 44 41 20 ou VHF09.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Diffusion :

- x Plaisanciers port de La Rochelle
- x Affichage capitainerie
- x Personnel capitainerie
- Professionnels du nautisme La Rochelle
- Croisiéristes / bus de mer / passeur
- Associations nautiques rochelaises
- Ports de proximité
- CROSS Etel

Fait à La Rochelle, le 29 décembre 2020

Patrice BERNIER

Maitre de Port Principal,